

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 juin 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.114

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 30 mai dernier, visant à obtenir la recension des ruptures de services survenues dans des établissements de santé du Québec pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2022-2023 (en date du 30 mai 2022) ainsi que leur durée ventilée par hôpitaux et par spécialités.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous constatons qu'il nous est impossible de répondre à votre demande, telle que libellée. En effet, le recensement de nombreux documents nécessiterait notamment des travaux de recherche, d'analyse, de comparaison et de compilation de renseignements, ce qui pourrait nuire sérieusement à la réalisation des activités du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, conformément aux articles 15 et 137.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, nous sommes en mesure de vous fournir certains renseignements répondant en partie au libellé de votre demande. Vous trouverez ci-joint copie des documents contenant ces informations.

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p.j.

N/Réf. 22-CR-00055-87